

Le 05 juin 2024, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 30 mai 2024, s'est réuni à 20 heures en séance publique sous la présidence de **Monsieur Louis BONNET**, Maire.

La séance a eu lieu à l'Hôtel de Ville en salle du Conseil. Outre les membres du conseil et le personnel nécessaire au bon déroulement de la séance, le public qui le souhaitait a donc pu y assister.

Etaient présents :

M. Louis **BONNET**, M. Georges **MICHEL**, Mme Joséphine **AUDRIN**, M. René **CECCHETTO**, Mme Véronique **BERGER**, M. Jean-Louis **BOURRIE**, Mme Marie-Hélène **MOREL**, M. Silvère **JOUBERTEAU**, Mme Sophie **CLEMENT**, Mme Geneviève **GABORIT-DUPILLE**, Mme Christine **JACQUES**, Mme Cécile **DEMENKOFF**, M. Vincent **FLEGON**, Mme Yvonne **VIRDIS**, M. Bruno **GANDON**, Mme Eve **GALLAS**, Mme Aurélia **PISANI**, M. Jean-François **CLAPAUD**, Mme Maria **DUFOUR**.

Ont donné procuration :

- Mme Angéline **LEROUX** à M. Georges **MICHEL**
- M. Patrick **LECOQ** à M. Silvère **JOUBERTEAU**
- M. Jean-Philippe **ACHARD** à M. Jean-Louis **BOURRIE**
- Mme Amandine **APPLANAT** à M. René **CECCHETTO**
- M. Julien **BREMOND** à Mme Joséphine **AUDRIN**
- Mme Elodie **BOFFELLI** à M. Louis **BONNET**
- M. Patrick **ZAMBELLI** à Mme Aurélia **PISANI**
- M. Stéphane **CLAUDON** à M. Jean-François **CLAPAUD**
- Mme Anne **MUH** à Mme Maria **DUFOUR**

Absent(s) excusé(s) :

M. Franck **PETIT**

<p>Conseillers en Exercice : 29 Conseillers présents à l'ouverture de la séance : 19 Procuration : 9 Quorum : 15</p>
--

M. le Maire procède à l'ouverture de séance à 20h05.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la fiche de présence circule pour l'émergiment et propose comme secrétaire de séance Mme Christine **JACQUES**, élue à l'unanimité.

Mme Christine **JACQUES** procède à l'appel et à la lecture des procurations.

Informations

M. le Maire informe l'Assemblée que M. **BONAL**, Directeur Général des Services (DGS), a formulé une demande de disponibilité et présente M. Philippe **LEHOUX** qui assurera les fonctions de DGS par intérim dans l'attente du recrutement d'un nouveau directeur.

M. le Maire informe l'Assemblée que la prochaine séance se déroulera le mercredi 03 juillet 2024.

M. le Maire présente le programme des prochaines manifestations prévues sur la Commune.

	PROCES-VERBAL
Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 05 juin 2024	

Adoption du Procès-Verbal du 03 avril 2024

M. CLAUDAUD demande à M. le Maire si la réunion qui devait être programmée au sujet de la bibliothèque le sera prochainement.

M. le Maire répond que la réunion est toujours prévue, qu'il était en attente de l'arrivée du DGS par intérim.

Mme GALLAS déclare s'abstenir sur l'approbation du procès-verbal du fait de son absence à la séance.

VOTE		
POUR : 27	CONTRE : 0	ABSTENTION : 1
		Mme GALLAS

M. le Maire entame l'ordre du jour avec le point inscrit en Ressources Humaines et laisse la parole à Mme BERGER.

Ressources Humaines

1. Rectificatif – Modification du tableau des effectifs n°17

Rapporteur : Mme Véronique BERGER

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal décide d'inscrire les emplois permanents à temps complet du cadre d'emploi des attachés, techniciens et adjoints territoriaux du patrimoine comme suit : 1 grade d'attaché territorial, 1 grade de technicien territorial, 1 grade d'adjoint territorial du patrimoine, adopte la modification n°17 du tableau des effectifs, dit que les crédits sont inscrits au budget de la Commune et autorise le Maire à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pas d'observation

VOTE
UNANIMITE

M. le Maire poursuit l'ordre du jour avec le point inscrit en Culture/Evenementiel en laissant la parole à Mme CLEMENT.

Culture/Evenementiel

2. La Boiserie et Autres lieux – Programmation Saison 2024-2025 – Tarifs

Rapporteur : Mme Sophie CLEMENT

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal approuve la programmation des spectacles exposés pour la saison 2024-2025, autorise le Maire à signer tous documents, contrats ou conventions, nécessaires à sa réalisation ou à son aménagement, fixe le prix des places tel qu'énoncé et d'autoriser à hauteur de 10 % maximum la délivrance de places exonérées pour la promotion de la manifestation, autorise, pour les spectacles dont la billetterie est assurée par la Commune, la vente et l'encaissement des billets d'entrée, notamment sous forme dématérialisée via internet, par la régie municipale créée pour l'animation culturelle et la mise à disposition de la salle de La Boiserie, autorise le Maire à toute action de promotion tarifaire concourant à la réussite de la programmation et dit qu'à la demande des comités d'entreprise ou comités sociaux et économiques qui souhaitent faire bénéficier à leurs salariés des tarifs préférentiels (tarifs réduits) de la programmation de La Boiserie, il est proposé en échange de l'application du tarif déduit la communication de ladite programmation au sein de leur entreprise par le biais de la signature d'une convention entre le comité et la Commune.

Mme DUFOUR demande quelle analyse est faite quant au taux de remplissage de la Boiserie, précisant que M. CREDEVILLE n'a fait que 250 entrées alors qu'il est connu nationalement.

Mme CLEMENT répond que concernant le spectacle de M. CREDEVILLE, ce dernier avait joué peu de temps auparavant en Avignon et que de ce fait il a été plus difficile de faire salle comble et qu'il a été constaté a posteriori que la population ne le connaît pas très bien.

Mme DUFOUR demande quels sont les moyens de communication des spectacles notamment pour les têtes d'affiche.

Mme CLEMENT répond que la promotion des spectacles se réalise avec les moyens des services.

M. CLAPAUD déclare qu'il a bien reçu le bilan financier des spectacles passés, que les spectacles concernant les têtes d'affiches pour la saison 2024-2025 coûtent à la Collectivité entre 16 000 € et 17 000 € chacun, affirme que pour arriver à l'équilibre budgétaire concernant ces têtes d'affiche, il faut qu'il y ait au moins 450 spectateurs présents dans la salle, demande si le budget communication pour la Boiserie est en baisse par rapport à l'année précédente, affirme que ses observations ne remettent pas en cause de la qualité de la programmation.

M. CLAPAUD constate qu'en 2021 seulement 73 spectateurs étaient venu voir le spectacle de Yann JAMET.

Mme CLEMENT précise que le faible remplissage de la salle en 2021 est dû notamment à la situation post-covid et ajoute que l'artiste MADO avait fait salle comble.

M. CLAPAUD répond que la dernière venue de l'artiste s'est déroulée pendant les festivités de fin d'année, période où les gens font un effort financièrement et déclare que cette fois-ci l'artiste se produit également dans la région et demande s'il est possible de promouvoir les spectacles de la Boiserie à l'Auditorium du Thor.

Mme CLEMENT répond qu'il y a bien une tournée de l'artiste mais que les spectacles sont différents, que concernant l'Auditorium du Thor, ce dernier ne souhaite pas faire de la communication pour la Boiserie et déclare qu'elle va essayer à nouveau de les convaincre de permettre la promotion des spectacles de la Boiserie car les salles sont complémentaires et non concurrentes.

M. le Maire rappelle que l'organisation de spectacles comporte toujours un risque financier, souligne le succès du dernier spectacle qui a eu lieu à la Boiserie avec l'artiste ZIZE et que la Commune a réalisé un bénéfice sur ce spectacle. M. le Maire ajoute que ces artistes connus ont leur propre réseau.

VOTE		
POUR : 21	CONTRE : 4	ABSTENTION : 3
	M. CLAPAUD M. CLAUDON Mme MUH Mme DUFOUR	M. ZAMBELLI Mme PISANI Mme GALLAS

M. le Maire poursuit l'ordre du jour avec le point inscrit en Affaires scolaires/Jeunesse en laissant la parole à M. JOUBERTEAU.

Affaires scolaires/Jeunesse

3. Modification du Règlement intérieur des services périscolaires – Approbation

Rapporteur : M. Silvère JOUBERTEAU

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal approuve les modifications du Règlement Intérieur du Périscolaire, adopte le Règlement Intérieur, dit que ce règlement entrera en vigueur à compter de

la rentrée scolaire 2024-2025 en lieu et place du règlement intérieur précédent et autorise M. le Maire à prendre toute disposition utile à la mise en œuvre et à l'exécution de ce règlement.

Pas d'observation

VOTE
UNANIMITE

M. le Maire poursuit l'ordre du jour avec les points inscrits en Finances en laissant la parole à M. MICHEL.

Finances

4. Budget Principal 2024 – Décision modificative n°1

Rapporteur : M. Georges MICHEL

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal approuve les virements de crédits présentés par la Décision Modificative n°1 pour le budget primitif du Budget Principal 2024 comme suit et autorise le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
60612		15 897,00 €		
615231		25 000,00 €		
61558		17 000,00 €		
TOTAL CHAPITRE 011		57 897,00 €		
74111				2 993,00 €
741121				43 567,00 €
741127				11 337,00 €
TOTAL CHAPITRE 74				57 897,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00 €	57 897,00 €	0,00 €	57 897,00 €

INVESTISSEMENT				
215731		138 000,00 €		
TOTAL CHAPITRE 21	0,00 €	138 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2312	138 000,00 €			
TOTAL CHAPITRE 23	138 000,00 €	0,00 €		
TOTAL INVESTISSEMENT	138 000,00 €	138 000,00 €	0,00 €	0,00 €

TOTAL GENERAL	0,00 €	57 897,00 €	0,00 €	57 897,00 €
----------------------	---------------	--------------------	---------------	--------------------

Observations :

M. MICHEL précise que ce transfert de crédits doit permettre l'achat de matériel roulant pour les services techniques.

M. CLAUDAUD demande quel type de matériel roulant va être acheté pour les services techniques.

M. BOURRIE répond qu'il s'agit d'un chargeur multifonction et précise que cet achat permet le remplacement du tractopelle qui est actuellement hors service.

M. CLAPAUD déclare que cet engin va alors pouvoir permettre la réfection des routes qui en ont besoin.

M. le Maire ajoute que le tractopelle qui va être remplacé a été acquis d'occasion par la Commune sous le mandat de M. BLUM.

M. MICHEL précise que la réfection du pont GONDOIN n'est pas abandonnée, qu'elle reste inscrite au plan prévisionnel d'investissement et qu'elle sera réinscrite au budget de la Commune lorsque les travaux de l'Auzon auront été réalisés par l'EPAGE.

VOTE		
POUR : 24	CONTRE : 4	ABSTENTION : 0
	M. CLAPAUD M. CLAUDON Mme MUH Mme DUFOUR	

M. le Maire poursuit l'ordre du jour en présentant le relevé de décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n°2020/20 du 10 juillet 2020 portant délégation à M. le Maire au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Relevé de décisions

N° décision	Objet	Prestataire/Bénéficiaire/Titulaire
2024/18	Avenant n°1-Convention du département de Vaucluse concernant le soutien à l'ingénierie de la Banque des territoires au programme Petites Villes de Demain	COVE
2024/19	Convention de mise à disposition payante la Boiserie du 24/10/2024 au 25/10/2024 Montant de 1495€	Evènement privé
2024/20	Convention de mise à disposition payante la Boiserie du 27/06/2024 au 30/06/2024 Montant de 1610€	Association DANSE MOUVANCE
2024/21	Convention de mise à disposition payante la Boiserie du 21/03/2025 au 24/03/2025 Montant de 1610 €	Association DANSE MOUVANCE
2024/22	Abrogation de la préemption du lot n°3 issu du découpage de la parcelle section I n°1322 située route de Malemort et retrait de la décision n°2024/16	
2024/23	Convention de mise à disposition payante la Boiserie du 15/11/2024 au 16/11/2024 Montant de 350 €	COVE
2024/24	Convention de mise à disposition payante la Boiserie du 08/11/2024 au 11/11/2024 Montant de 1610 €	Association ECOVIBES
2024/25	Convention de mise à disposition payante la Boiserie du 28/02/2025 au 03/03/2025 Montant de 1610 €	Association ECOVIBES

Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 05 juin 2024

2024/26	Convention de mise à disposition payante la Boiserie du 02/05/2025 au 03/05/2025 Montant de 1610 €	Association ECOVIBES
2024/27	Convention de mise à disposition payante la Boiserie du 25/09/2024 au 26/09/2024 Montant de 1035 €	Evènement privé
2024/28	Convention de mise à disposition payante la Boiserie du 30/09/2024 au 2/10/2024 Montant 350 €	Parc Naturel du Mont Ventoux
2024/29	Marché public de maîtrise d'œuvre pour la création d'un lotissement « LES TERRASSES DE MAZAN » - Procédure Adaptée – Marché sans publicité ni mise en concurrence Montant forfaitaire : 25 715,00 € HT	Société NB INFRA
2024/30	Contrat de Coordination Sécurité et Protection de la Santé pour l'aménagement d'un lotissement communal situé quartier de la Ferraille Montant : 1 750,00 € HT	Société SOCOBAT
2024/31	Abrogation et Remplacement de la décision 2024/24 pour changement de formule (3 à 2). Convention de mise à disposition payante la Boiserie du 08/11/2024 au 11/11/2024 Montant : 1275 €	Association ECOVIBES
2024/32	Abrogation et Remplacement de la décision 2024/25 pour changement de formule (3 à 2). Convention de mise à disposition payante la Boiserie du 28/02/2025 au 03/03/2025 Montant : 1275 €	Association ECOVIBES
2024/33	Abrogation et Remplacement de la décision 2024/26 pour changement de formule (3 à 2). Convention de mise à disposition payante la Boiserie du 02/05/2025 au 05/05/2025 Montant : 1275 €	Association ECOVIBES
2024/34	Avenant à la convention de fonctionnement de la mission Petites Villes de Demain	COVE
2024/36	Convention de mise à disposition payante la Boiserie du 21/10/2024 au 22/10/2024 Montant : 350 €	Chambre Consulaire Avignon

Relevé de décisions relatives à la fongibilité de crédits

N° décision	Objet
2024/35	M57 Fongibilité des crédits : décision budgétaire modificative portant virement de crédit de chapitre à chapitre

Pas d'observation.

Questions diverses

Collecte des ordures ménagères quartier de la Peyrière

M. CLAPAUD déclare que la collecte des ordures ménagères n'a pas été réalisée, interpelle M. le Maire ainsi que les conseillers municipaux qui sont également conseillers communautaires sur l'impossibilité de joindre par téléphone les services de la CoVe.

M. le Maire rappelle que concernant le service de collecte des déchets, un mouvement de grève a eu lieu, précise que les tournées ont été modifiées et que le quartier de la Peyrière est prélevé le même jour que la commune de Carpentras.

Elections européennes

M. CLAPAUD demande pourquoi les panneaux d'affichage des élections ont été découpés dans le sens de la largeur et non de la hauteur, souligne que les affiches sont au formats portrait, précise que ce découpage pourrait engendrer un dépassement de l'affiche du panneau et en conséquence une superposition avec une affiche d'une autre liste.

M. le Maire répond que les services préfectoraux ont été sollicités pour l'emplacement des panneaux sur le territoire communal mais pas sur la présentation des panneaux.

M. MICHEL répond que le découpage opéré est pour faire face au grand nombre de listes qui se présentent (38 listes) et que les listes qui ont posées leur affiche n'ont pas eu de problème.

M. CLAPAUD répond que cela a toujours été fait dans le sens de la hauteur et non de la largeur et propose à M. MICHEL d'aller sur site pour constater après la séance du Conseil Municipal.

M. le Maire répond que la vérification va être faite dans les 3 jours qu'il reste avant l'élection.

M. le Maire procède à la clôture de la séance.

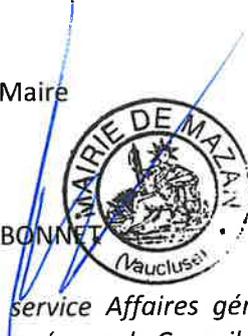
La séance est levée à 20H55

Fait à Mazan, le 14 juin 2024.

Secrétaire de Séance


Christine JACQUES

M. le Maire


Louis BONNET



Le procès-verbal de la présente séance sera consultable au service Affaires générales après son approbation par les membres de l'Assemblée lors de la prochaine séance de Conseil Municipal.